

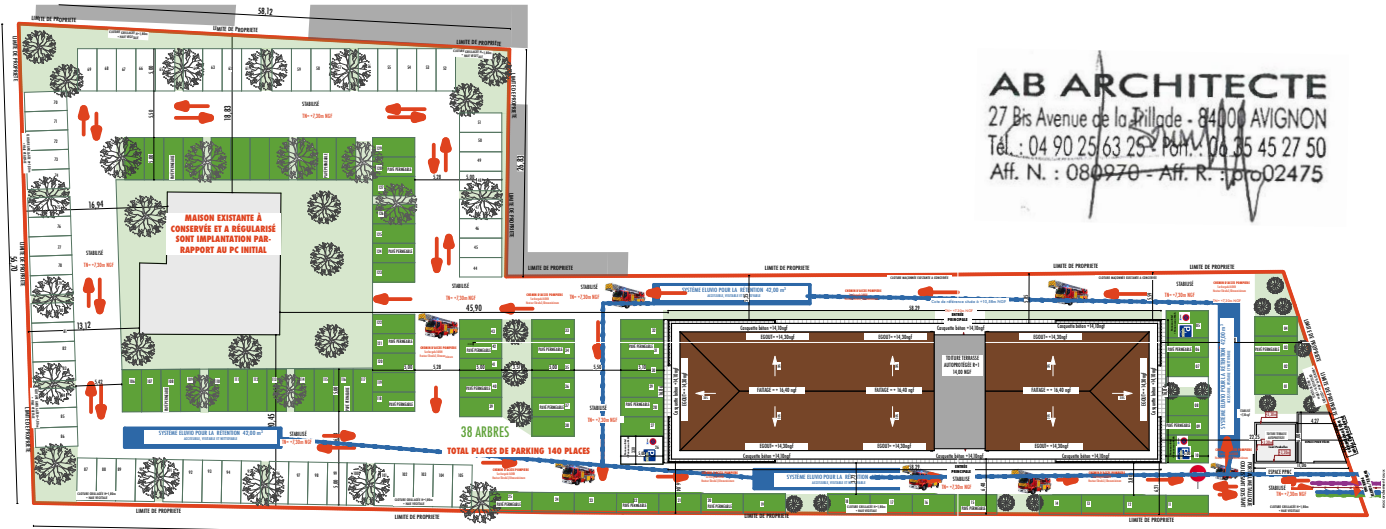
NOTICE EXPLICATIVE

ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Le cœur d’ilot L"espace parking sera végétalisé, renforçant l’intention du projet de valoriser les espaces communs tout en tenant compte des aménagements urbains prévus pour l’ensemble de l’opération. Cet espace inter générationnel est le poumon végétal du projet et le lien fort avec l’accès à la ville par le chemin paysager .

Au Sud du terrain en limite avec l’avenue Auguste Chabaud une bande végétale permet une transition avec le projet et sont environnement

- Pour le cœur d’ilot au Nord, en contact avec l’espace piéton, une végétation « naturelle » en pleine terre sur la zone parking avant l’embranchement amenant au parking au niveau du rez de chaussée et des espaces communs.
Zone basse, des arbres et une bande de graminées et arbustes au niveau des deux cotés Est et ouest.
Zone haute des arbres pour favoriser l’ombre et recréer une zone arborée et des arbustes pour structurer les espaces au niveau des parking
Emprise au sol = 50% ST = 2951,5 m² >1205,00 m² Emprise projet
La surface totale éco aménageables= 760m² d’espace vert plein terre + 3740m² de surface de circulation et parking traités en stabilisé et evergreen avec un coeffétion de 0,5 donnera une surface de 1870
le total de la surface éco aménageable = 2630,00m² après pondération
Coefficient de non imperméabilisation= 40% PLU < 2630/5903 = 45 % coefficient de non imperméabilisation



- Les plantations seront essentiellement issues d’essences méditerranéennes mettant en place les mêmes essences que prévues pour l’ensemble du projet (chênes blanc, micocouliers, cyprès de Florence etc)



Langerstromia



Micocoulier



Chene blanc



Graminés et arbustes



Cypres de Florence



Laurier rose



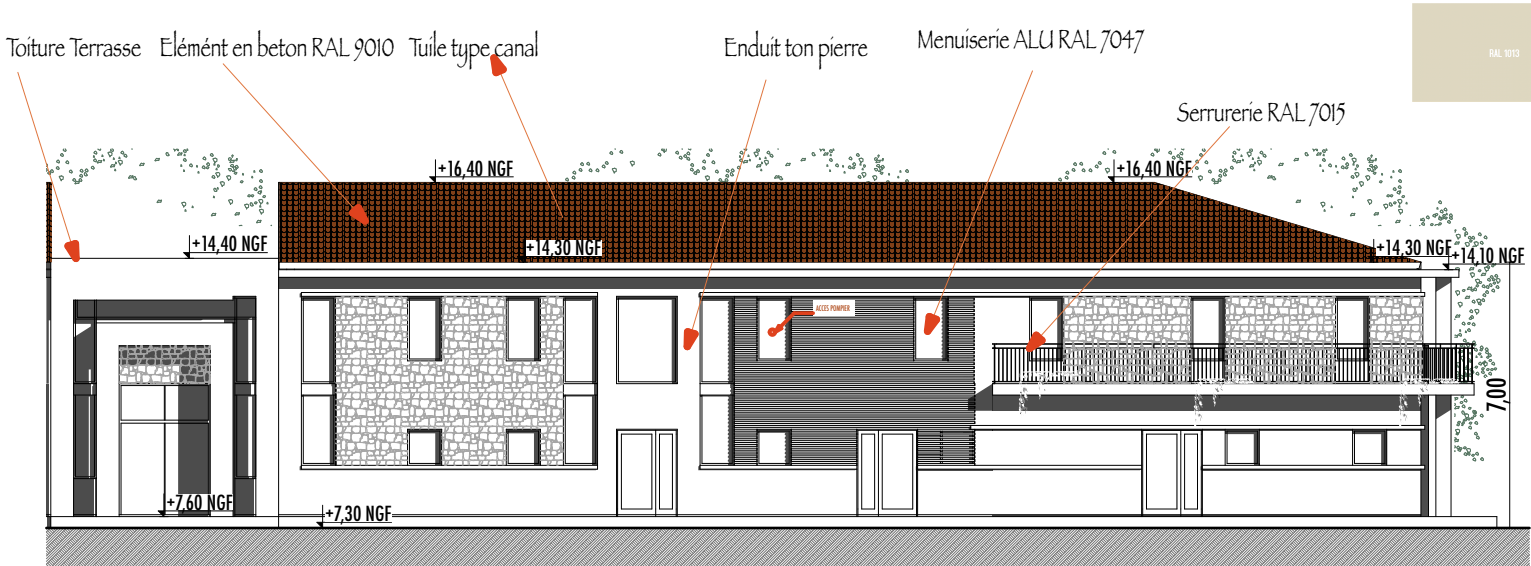
Lavande

MATERIAUX ET COULEUR

Le choix des matériaux et teintes reste fidèle à la volonté du projet de s’adapter à l’image de la ville tout en répondant à sa position en limite extérieure, en somme sans s’inscrire dans son environnement.
La modénature des façades fait appel à différentes techniques et des éléments architecturaux (qualité d’enduit, changements de finition) participe à la composition finale des façades, le choix des ouvertures et leur emplacement tient compte du rythme organisant les différentes entités du projet. Ces derniers se représentent sous une forme homogène, relayant une image de qualité autant par les matériaux utilisés que leur mise en oeuvre, dans le but de mieux intégrer le projet dans son environnement .
L’aspect Vertical donné aux façades, le faible volume en R+2 ainsi les ruptures des volumes par le traitement des toitures vont donner la même harmonie et les mêmes proportions des bâtiments avoisinants.

Les façades, par le choix de teinte en cohérence avec les bâtiments sur les parcelles en limite, hiérarchisent l’espace.

- Coté extérieur, dimension urbaine. Le bâtiment se caractérise par des façades en ton pierre gratté, taloché fin avec des corniches et éléments en béton peint en blanc , un traitement en pierre , un enduit joint creux dans la même teinte que celle des façades, complètent l’ensemble. La serrurerie est en RAL 7015. Les teintes chaleureuses, inspirées des couleurs de la terre, permettront d’identifier clairement le bâtiment.
- Coté intérieur, dimension humaine. Une teinte sable, plus douce, est proposée pour les façades intérieures.
- Les menuiseries seront en couleur gris anthracite RAL 7015, dotées d’un double vitrage thermique, phonique et d’occultation par volet roulant RAL 7015.





PERMIS DE CONSTRUIRE D’UN LIEU CULTUREL CULTUEL

386 - AV Auguste Chabaud-13150- TARASCON

MAITRE D’OUVRAGE :Association culturelle les Marocains de TARASCON
43 - rue LEDRU ROLLIN-13150- TARASCON

PC4: NOTICE DESCRIPTIVE
ECH :
DATE :21-07-2026

NOTA : Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande administrative de permis de construire - déclaration préalable de travaux. Ils ne sont pas des plans d’exécution et ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour réaliser la construction. La construction devra se faire conformément aux plans d’exécution que le maître d’ouvrage fera réaliser à la suite de l’étude de sol. Une étude de fondation, structure, béton armé, devra être réalisée tenant compte des règles de sécurité et de construction et en particulier de la réglementation parasismique et du plan de prévention des risques de la commune de TARASCON, relatif à d’éventuelle présence d’argile dans le sol. Limite de propriété issue du cadastre, doit faire l’objet d’un bornage par un géomètre DPLG pour l’implantation de la construction.